

# Le droit social à l'épreuve de circonstances sanitaires exceptionnelles



**Public :** Acteurs RH – Directeurs – Juristes – Managers – Opérationnels - Responsables paie - Comptables – Chefs de services



**Durée :** 1 jours (07h)



**Pré Requis :** Aucun prérequis exigé. Ces formations sont destinées aux personnes confrontés à l'application du droit social au quotidien souhaitant maîtriser son application et ses évolutions.



## **Objectifs de la formation :**

- ↘ Réussir à anticiper une situation de pandémie
- ↘ Connaître les droits et obligations de l'employeur et des salariés
- ↘ Connaître les outils permettant de poursuivre et adapter la vie de l'entreprise dans un tel contexte
- ↘ Connaître les acteurs sur lesquels compter



## **Méthodes et Moyens pédagogiques**

- ↘ Une formation sur mesure
- ↘ Partage des connaissances et des expériences
- ↘ Présentation pratique, pragmatique et opérationnelle
- ↘ Support pédagogique téléchargeable sous format pdf. Après la formation
- ↘ Apprentissage interactif et ludique
- ↘ Evaluation des formations par les stagiaires
- ↘ Attestation de fin de formation

# Le droit social à l'épreuve de circonstances sanitaires exceptionnelles



## Modalités

- ↘ Questionnaire avant la formation pour connaître leurs attentes
- ↘ Consultant(e)s sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles.



## LES + NMCG

- ↘ Une formation participative
- ↘ Une formation pratique
- ↘ Une formation sur mesure
- ↘ Des interlocuteurs dédiés pour répondre à vos interrogations



**Lieu :** Salle de formation dans le bureau organisateur



**Accessibilité:** NMCG est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les possibilités de compensation disponibles.



**Délais d'accès :** Les formations sont programmées tout au long de l'année



**Tarif :** 1500 €/stagiaires Pour les formations nous à la demande intra-entreprises nous consulter



**Contact: Nicolas VINCENT**

Mail. [vincent@nmcg.fr](mailto:vincent@nmcg.fr) – Tél.01 70 61 61 61

## COMMENT ANTICIPER UNE SITUATION DE PANDEMIE ?

- ↘ Evaluer les risques et prévoir les mesures de prévention adéquates : le DUER un outil clé
- ↘ Informer et former les salariés
- ↘ Prévoir les premiers secours dans l'entreprise

## QUELS SONT LES DROITS ET OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR ET DES SALARIES ?

- ↘ La nécessaire adaptation des mesures aux circonstances liées à l'épidémie
- ↘ S'informer sur la situation et la maladie
- ↘ Diffuser les mesures de prévention adaptées (notamment faire respecter les gestes barrières imposées par les organismes sanitaires)
- ↘ Désinfecter en particulier en cas avéré de contamination d'un salarié
- ↘ Consulter le CSE sur les modifications importantes sur l'organisation du travail
- ↘ Gérer le droit de retrait
- ↘ Rappeler au salarié son obligation de préserver sa santé et celle d'autrui